



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport annuel sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption menées en 2011**

## **Table des matières**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Synthèse</b>   | <b>ii</b> |
| <b>I. Enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance: mandat, méthodes et ressources</b> | <b>1</b>  |
| <b>II. Activités d'enquête en 2011</b>  | <b>2</b>  |
| <b>III. Activités de la Commission des sanctions</b>  | <b>5</b>  |
| <b>IV. Exemples d'enquêtes menées à terme en 2011</b>   | <b>6</b>  |
| <b>V. Mise en œuvre de la politique anticorruption</b>  | <b>7</b>  |
| <b>VI. Étapes suivantes en 2012</b>   | <b>8</b>  |

## Synthèse

1. Dans les efforts qu'il déploie pour aider la population rurale à se libérer de la pauvreté, le FIDA veille à ce que les fonds destinés au développement parviennent bien aux destinataires de la manière la plus efficiente, efficace et transparente possible. La fraude et la corruption détournent les ressources destinées aux populations qui en ont le plus besoin. Le but de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1 – la politique anticorruption) est de prévenir la fraude et la corruption au sein de l'institution elle-même ainsi que dans le cadre des activités qu'elle finance au niveau local, national, régional et international.
2. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) et sa Section des enquêtes dirigent l'action du FIDA contre la fraude et la corruption. La Section des enquêtes a pour mandat de mener des enquêtes sur les allégations de pratiques irrégulières, à savoir les cas de: i) fraude et corruption, lorsqu'il s'agit d'entités, de sous-traitants et de personnes extérieures au FIDA qui demandent à participer à des projets financés par le Fonds ou à des contrats relatifs au siège ou y participent; et ii) agissements répréhensibles du personnel. En août 2011, en application de la nouvelle politique sur le harcèlement, le groupe s'occupant du harcèlement a été supprimé et les enquêtes officielles concernant les allégations de harcèlement, d'abus de pouvoir, de représailles et de conflits d'intérêts ont été confiées à la Section des enquêtes.
3. En 2011, la Section des enquêtes a poursuivi son action au regard des deux priorités qui sont les siennes: promouvoir la lutte anticorruption et recevoir les plaintes et enquêter au sujet des allégations de pratiques irrégulières et de comportement répréhensible du personnel. Quarante et une plaintes ont été reçues en 2011, soit un peu moins qu'en 2010 (43) mais nettement plus qu'en 2009 (27). Sur ce total, 25 provenaient de l'extérieur, 13 mettaient en cause des membres du personnel du FIDA et trois à la fois des membres du personnel et des tiers. On note donc un accroissement tant en pourcentage qu'en chiffres absolus des affaires extérieures signalées (25 en 2011 contre 21 en 2010). Les cas de conduite répréhensible du personnel concernaient le harcèlement, le manquement à l'obligation de confidentialité, l'irrégularité de la procédure de recrutement et des conflits d'intérêts, les affaires extérieures concernant quant à elles des actes de collusion lors de la passation de marchés et d'autres formes de fraude imputées à des entreprises et à des membres du personnel des projets.
4. Du fait de la multiplication des plaintes et de la réduction des effectifs de la Section des enquêtes au cours de la période 2010-2011, le nombre d'enquêtes à diligenter a été très élevé, à savoir 59 en 2011 (contre 49 en 2010 et 33 en 2009). Dix-sept affaires ont été classées en 2011, dont cinq parce que les allégations ont été jugées infondées ou n'ont pu être corroborées, cinq ont été transférées à d'autres divisions du FIDA, deux provenaient d'autorités nationales, quatre relevaient des catégories "Autres" ou "Pour information seulement" et une a été jugée digne de foi. On trouvera à la partie IV du présent rapport une sélection d'affaires classées en résumé.
5. Le nombre d'affaires en instance a incité AUO à engager plusieurs consultants, et un enquêteur de la Banque mondiale lui a été détaché vers la fin de 2011. Il a été pourvu en février 2012 au deuxième poste d'enquêteur, qui avait été créé en octobre 2011. En janvier-février 2012, le retard avait été bien rattrapé et AUO redoublera d'efforts pour trouver les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face sans délai aux allégations qui lui seront signalées en 2012.

6. Les priorités d'AUC en 2012 resteront d'utiliser efficacement ses ressources pour instruire les nombreux dossiers en instance, tout en poursuivant et en intensifiant son action dynamique de promotion de la lutte anticorruption au FIDA. S'agissant de ce dernier objectif, le Bureau, en collaboration avec d'autres divisions du FIDA, étudie actuellement des techniques de sensibilisation du personnel du FIDA, y compris celui qui administre ses projets et opérations sur le terrain, s'agissant de repérer les signes de corruption et ses conséquences.

# I. Enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance: mandat, méthodes et ressources

## Mandat et procédure d'enquête

1. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) et sa Section des enquêtes dirigent l'action du FIDA contre la fraude et la corruption. La Section des enquêtes a pour mandat de mener des enquêtes sur les allégations de pratiques irrégulières, à savoir les cas de: i) fraude et corruption, lorsqu'il s'agit d'entités, de sous-traitants et de personnes extérieures au FIDA qui demandent à participer à des projets financés par le Fonds ou à des contrats relatifs au siège ou y participent; et ii) agissements répréhensibles du personnel. En août 2011, en application de la nouvelle politique sur le harcèlement, le groupe s'occupant du harcèlement a été supprimé et les enquêtes officielles concernant les allégations de harcèlement, d'abus de pouvoir, de représailles et de conflit d'intérêts ont été confiées à la Section des enquêtes. Les méthodes d'enquête et les sanctions du FIDA sont conformes aux meilleures pratiques d'autres institutions des Nations Unies et des grandes banques multilatérales de développement.
2. Le but d'une enquête est de rassembler des éléments de preuve aussi bien à charge qu'à décharge, c'est-à-dire des éléments permettant de corroborer ou de réfuter une allégation. Un élément tout aussi important de son mandat est la réalisation d'une enquête distincte lorsque des faits donnent à penser que des renseignements calomnieux ou délibérément faux ont été communiqués. Dès réception, toute allégation fait l'objet d'une évaluation préliminaire. À ce stade, on détermine en premier lieu si l'allégation relève de la compétence de la Section des enquêtes. Puis, si l'on constate qu'elle relève bien de son mandat, on analyse les renseignements disponibles pour déterminer s'il y a lieu de procéder à une enquête approfondie, de s'en remettre à la direction pour décider d'autres mesures correctives ou de classer l'allégation "pour information". S'il est jugé bon de procéder à une enquête, on évalue les risques de façon à donner au dossier un ordre de priorité par rapport aux affaires en cours. Il peut être jugé préférable de transmettre le dossier à d'autres divisions du FIDA, à d'autres institutions ou à des gouvernements, soit au stade de l'évaluation préliminaire, soit à celui de l'enquête approfondie menée par la Section des enquêtes. Après enquête, les allégations sont classées dans les catégories suivantes:
  - **corroborées**, lorsque les éléments de preuve rassemblés permettent de conclure à l'existence de pratiques irrégulières;
  - **non corroborées**, lorsque les éléments de preuve rassemblés ne permettent de conclure ni à l'existence ni à la non-existence de pratiques irrégulières; et
  - **infondées** lorsque de nombreux éléments de preuve recueillis permettent de les réfuter.

## Effectifs de la Section des enquêtes

3. Les activités se rapportant aux enquêtes sont menées par la Section des enquêtes avec l'appui de spécialistes extérieurs, sous la conduite générale du Directeur d'AOU. Au cours de la période 2010-2011, la Section des enquêtes comptait deux fonctionnaires (un chargé d'enquêtes et un assistant), et non plus trois comme pendant la période 2007-2009 (deux enquêteurs et un assistant). La réduction des effectifs en 2010-2011, leur modification en 2011 – avec l'arrivée d'un nouveau chargé d'enquêtes en janvier et d'un nouveau Directeur du Bureau en mai – et une augmentation du nombre d'allégations ont porté le nombre d'affaires traitées à 59 dossiers en cours en 2011 (contre 49 en 2010 et 33 en 2009). Il a donc fallu engager plusieurs enquêteurs consultants et détacher un enquêteur de la Banque mondiale à la fin de 2011 pour mener les enquêtes et entreprendre les missions sur le terrain. De plus, un deuxième poste de chargé d'enquêtes a été créé et pourvu en décembre 2011.

## II. Activités d'enquête en 2011

### La charge de travail en 2011

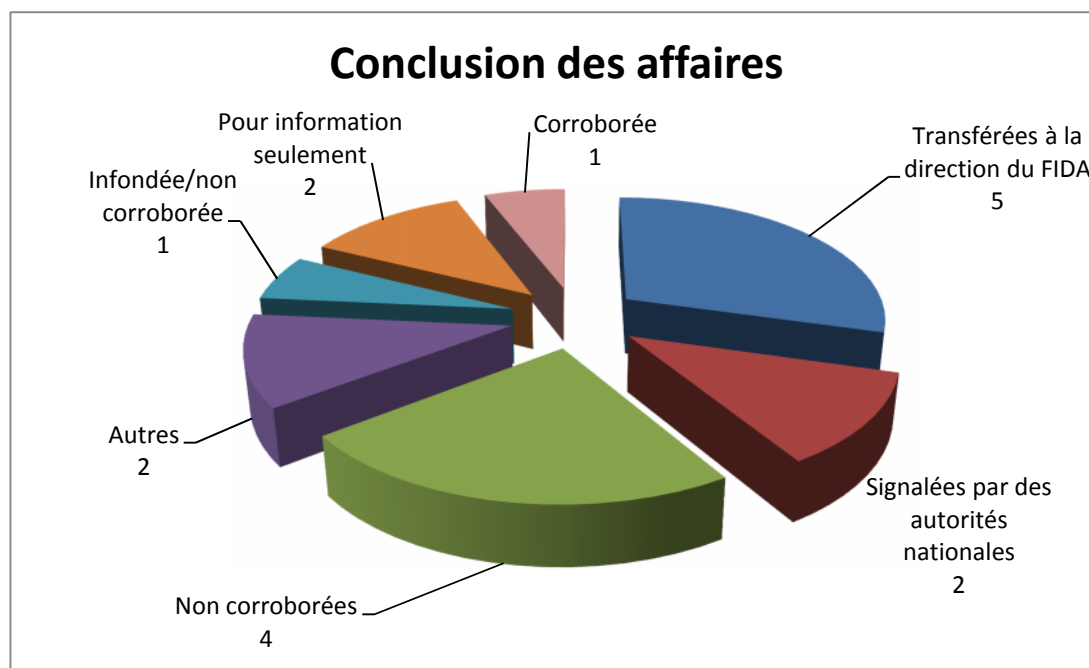
4. La Section des enquêtes a reçu 41 allégations en 2011, 25 externes, 13 internes et trois mixtes, soit un accroissement des cas externes tant en pourcentage qu'en chiffre absolu (25 cas externes reportés en 2011 contre 21 en 2010) (figure 4). Les allégations extérieures reçues par le Bureau concernaient dans une large mesure les procédures de passation de marchés des projets.

Tableau 1  
Enquêtes en cours en 2011

|  | Interne   | externe   | Interne/<br>Externe | Total     |
|--|-----------|-----------|---------------------|-----------|
| Affaires en instance remontant à 2009-2010 | 3         | 15        | 0                   | 18        |
| Affaires soumises en 2011                  | 13        | 25        | 3                   | 41        |
| <b>Total affaires en cours en 2011</b>     | <b>16</b> | <b>40</b> | <b>3</b>            | <b>59</b> |
| Affaires closes en 2011                    | 7         | 10        | 0                   | 17        |
| <b>Affaires en instance fin 2011</b>       | <b>9</b>  | <b>30</b> | <b>3</b>            | <b>42</b> |

5. En 2011, la Section des enquêtes a traité 17 dossiers, dont cinq ont été classés parce que les allégations n'ont pas été corroborées ou parce que la section les a jugées infondées, cinq ont été renvoyées à d'autres divisions du FIDA, deux ont été adressées par des autorités nationales et quatre relevaient des catégories "Autres" ou "Pour information seulement". Une allégation a été considérée digne de foi et a été signalée à la Commission des sanctions.

Figure 1  
Affaires closes en 2011

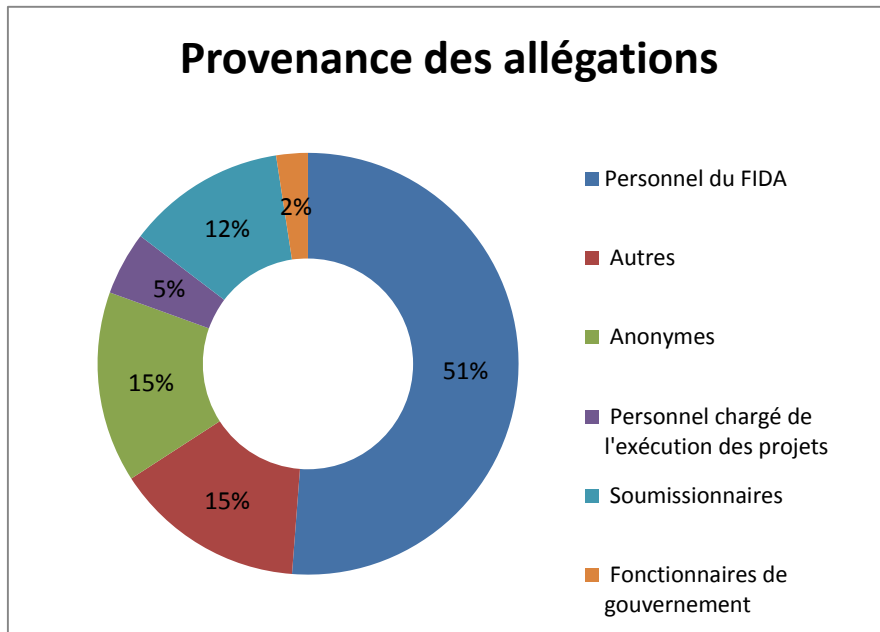


\* Les affaires peuvent être transférées à la direction du FIDA, à d'autres divisions du FIDA, aux gouvernements ou à d'autres entités selon le cas.

### Provenance des allégations

6. En 2011, la majorité des plaignants était des fonctionnaires du FIDA (51% contre 34% en 2010), le personnel des projets ne représentant que 5% (contre 26% en 2010). L'un des facteurs qui a sans nul doute contribué à cette situation est la participation limitée en 2011 du personnel de la Section des enquêtes à des activités de sensibilisation sur le terrain en raison du nombre élevé d'enquêtes à réaliser. Cinq allégations (12%) émanaient de soumissionnaires. Les catégories "anonymes" et "autres" représentaient 32% des allégations soumises (figure 2).

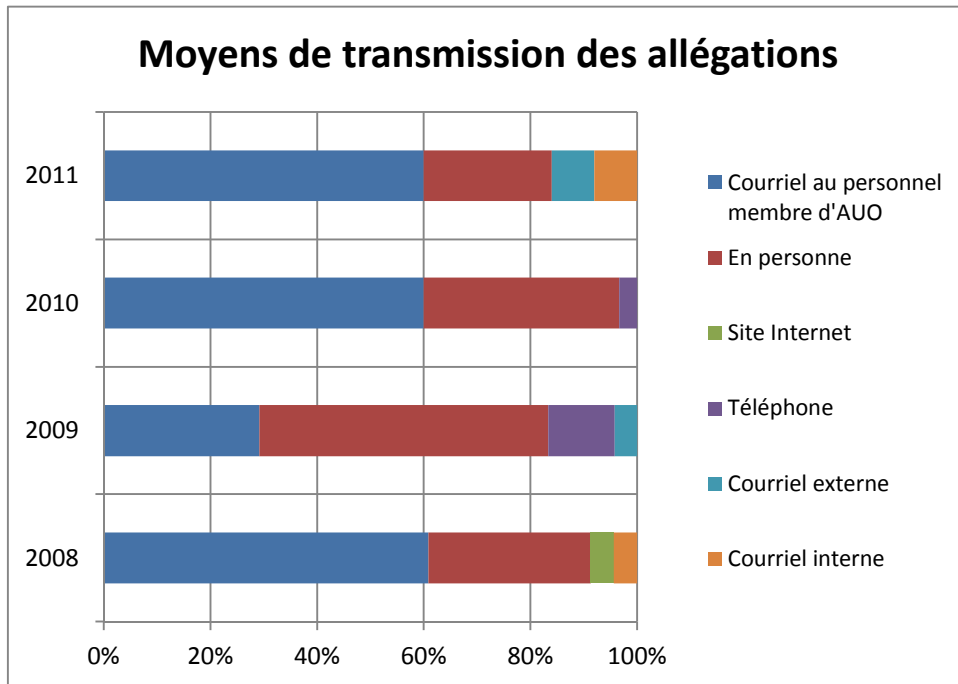
Figure 2  
Provenance des allégations soumises à AUO en 2011



### Moyens de transmission des allégations à AUO

7. En 2011, les allégations ont été principalement transmises par courriel à des membres du personnel d'AOU ou par le biais du site web anticorruption (figure 3).

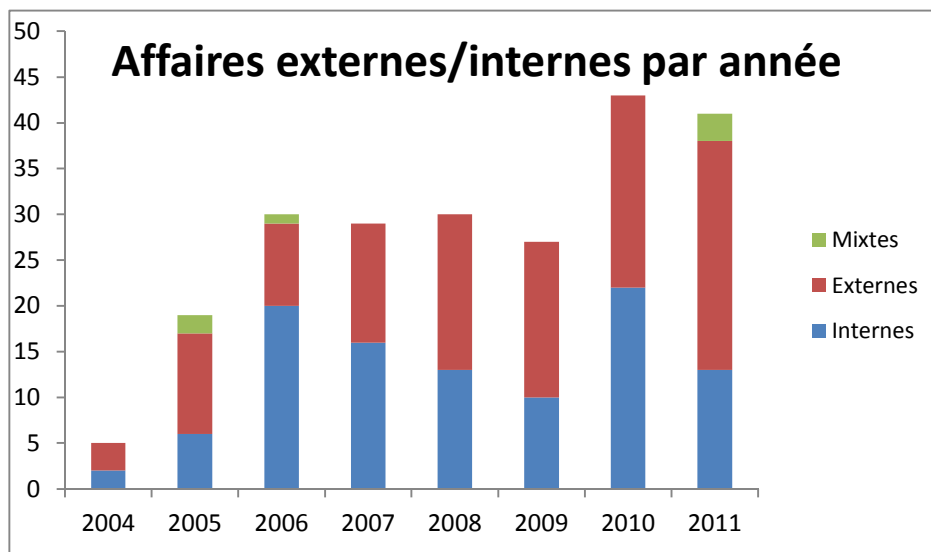
Figure 3  
Moyens de transmission des allégations (2008-2011)



### Répartition des allégations

- Sur les 41 allégations soumises en 2011, 25 étaient externes, 13 internes et trois mixtes (figure 4). Les allégations de pratiques irrégulières en relation avec des activités impliquant des membres du personnel sont qualifiées d'affaires internes, tandis que les allégations en relation avec des prestataires externes et des projets et programmes financés par le FIDA – y compris les allégations de pratiques irrégulières auxquelles se livrent des employés, des sociétés, des organismes privés et d'autres particuliers liés à l'emprunteur ou aux participants au projet – sont qualifiées d'affaires externes.

Figure 4  
Répartition des allégations signalées à AUO (2004-2011)





### Nature des allégations

9. Le tableau 2 donne des indications sur la nature des allégations soumises en 2011. Le FIDA définit la fraude ou la pratique frauduleuse comme étant une action visant délibérément à tromper une autre partie pour obtenir indûment un avantage financier ou autre ou pour se soustraire à une obligation.

Tableau 2  
Nature des allégations soumises en 2011

| <i>Nature des allégations<sup>a</sup></i>          | <i>Total</i> |
|--|--------------|
| <b>Corruption (subornation)</b>                    | 8            |
| <b>Fraude</b>                                      | 11           |
| <b>Fraude/collusion</b>                            | 1            |
| <b>Collusion</b>                                   | 1            |
| <b>Corruption (subornation)/fraude</b>             | 1            |
| <b>Corruption (subornation)/collusion</b>          | 1            |
| <b>Faute grave (harcèlement)</b>                   | 3            |
| <b>Faute grave (conflit d'intérêts)</b>            | 3            |
| <b>Faute grave (obligation de confidentialité)</b> | 1            |
| <b>Faute grave (irrégularités de recrutement)</b>  | 3            |
| <b>Faute grave (fraude)</b>                        | 5            |
| <b>Autres</b>                                      | 3            |
| <b>Total</b>                                       | <b>41</b>    |

<sup>a</sup> La Section des enquêtes n'enquête pas sur des violations de procédure ou des fautes professionnelles en soi dans le cadre des projets du FIDA, à l'exception des cas où les violations de procédure ou les fautes professionnelles mettent en évidence la fraude et la corruption, ou un agissement illicite pour le compte de fonctionnaires du FIDA

### III. Activités de la Commission des sanctions

10. La Commission des sanctions est habilitée à décider des sanctions appropriées, y compris l'exclusion, devant être imposées par le FIDA lorsqu'il est établi que des sociétés, des organismes privés ou des particuliers – y compris des consultants du FIDA mais à l'exclusion de ses fonctionnaires – se sont livrés à des pratiques irrégulières en liaison avec des activités et opérations financées par le Fonds. La Commission présente des recommandations au Président s'agissant des mesures disciplinaires à prendre à l'encontre d'un membre du personnel, de la suspension ou de l'annulation d'un prêt ou d'un don, et de la saisine des autorités nationales. Suite au récent remaniement de l'organigramme du FIDA, un projet de modification des procédures et des politiques de la Commission est à l'étude. AUO continuera d'appuyer sans réserve cet examen en sa qualité de secrétariat de la Commission.
11. La Commission des sanctions a examiné trois affaires en 2011. Deux d'entre elles, qui étaient des affaires externes relatives à des allégations d'irrégularités relevées lors de la passation de marchés, ont été réexaminées après des discussions préliminaires menées en 2010. La Commission a décidé en 2010 de frapper d'exclusion une entreprise et deux personnes mises en cause et, à la suite des délibérations ultérieures de 2011, ces interdictions ont été confirmées, précisées et mises en œuvre. En outre, les Gouvernements ont ensuite été mis au courant de la situation. AUO suit la situation auprès de ces gouvernements dans l'attente des conclusions finales de leurs enquêtes supplémentaires.
12. La Commission des sanctions a également examiné un cas de conduite répréhensible d'un membre du personnel (manquement à l'obligation de confidentialité). Elle a recommandé d'infliger un blâme oral au fonctionnaire en cause – sanction que le Président a approuvée et qui devrait figurer dans le fichier personnel dudit membre pendant deux ans. La Section des enquêtes a dûment aidé la Commission des sanctions à prendre et à appliquer ses décisions concernant les sanctions à imposer

au personnel, l'exclusion de personnes et d'entreprises ainsi que la saisine des gouvernements dans certains cas avec un suivi effectué en collaboration avec ces derniers.

## **IV. Exemples d'enquêtes menées à terme en 2011**

### **A. Cas externes**

13. Il a été signalé sur un site d'information en ligne que des membres du personnel d'un partenaire d'exécution d'un projet avaient fraudé en détournant des fonds du projet auxquels ils avaient accès en tant qu'employés d'une banque communautaire locale. AUO a confirmé, après avoir examiné les documents disponibles et procédé à des entrevues préliminaires, que les personnes mises en cause avaient perdu leur poste et étaient poursuivies au pénal par les autorités nationales.
14. Un chargé de programme de pays a signalé à AUO un possible détournement d'environ 400 000 USD d'un projet. Le gouvernement concerné a ouvert une enquête, mais des troubles civils ont éclaté avant qu'il lui soit possible de l'achever; il a donc dû suspendre l'enquête et AUO n'a pu assurer un suivi de la situation. Un changement de gouvernement et la restructuration qui s'en est suivie ont retardé les conclusions de l'enquête mais, dès la reprise des activités du projet, le gouvernement a redemandé l'ouverture de l'enquête et a remboursé au FIDA les fonds détournés. L'affaire a donc été classée sans enquête supplémentaire.
15. AUO a reçu s'agissant d'une procédure d'appel d'offres d'un projet une plainte d'un soumissionnaire qui alléguait que, bien qu'il ait été le moins-disant, une autre entreprise avait été retenue, et présentait donc implicitement une allégation de corruption. L'enquête menée par le Bureau a inclus une visite sur le terrain et des entrevues avec les parties concernées ainsi qu'un examen approfondi des documents. Si cette enquête n'a pas révélé de preuves de corruption ou d'autres pratiques irrégulières, le Bureau a néanmoins relevé divers points concernant la conduite de la procédure de passation du marché et d'examen par le FIDA. Ces points ont été signalés au Département gestion des programmes (PMD) dans un rapport sur les répercussions au niveau de la gestion, à la suite duquel il a été demandé de renégocier les conditions financières du contrat.
16. AUO a reçu une plainte anonyme d'après laquelle un consultant avait fraudé et enfreint les clauses de ses contrats avec le FIDA et d'autres institutions des Nations Unies en facturant à double reprise les mêmes heures de travail et en sous-traitant le travail à l'insu et sans le consentement de ses employeurs. Le Bureau a collaboré avec plusieurs autres institutions des Nations Unies pour déterminer la nature et l'ampleur des contrats en cause. À l'issue de l'enquête, aucun élément concluant n'avait été trouvé pour prouver que la personne mise en cause avait enfreint les clauses de ses contrats ou fraudé. L'affaire a été classée au nombre des allégations non corroborées et un rapport sur les répercussions au niveau de la gestion a été envoyé à la Division des ressources humaines (HRD) pour signaler les problèmes mis en évidence au cours de l'enquête.
17. AUO a reçu des plaintes alléguant l'existence d'un conflit d'intérêts et d'un manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre d'une procédure de passation de marché d'un projet. L'enquête menée par le Bureau a inclus une visite sur le terrain et des entrevues avec les parties concernées ainsi qu'un examen approfondi des documents. Aucun signe de collusion ou d'autres pratiques irrégulières n'a été relevé au regard de la politique anticorruption du FIDA. L'enquête a cependant révélé des manquements à l'obligation de respecter les directives nationales de passation des marchés, lesquels ont été signalés à PMD dans un rapport sur les répercussions au niveau de la gestion.

## **B. Cas internes**

18. AUO a reçu une plainte concernant la conduite répréhensible d'un membre du personnel dont il était allégué qu'il fraudait par le biais de déclarations abusives dans le système de gestion des congés. Une évaluation détaillée et une analyse des registres effectuées par le Bureau ont montré que, s'il existait bien de légères irrégularités au niveau de l'enregistrement des congés annuels, ces irrégularités avaient été corrigées et qu'aucune règle ou aucun règlement n'avait été enfreint. Ce dossier a été classé comme étant infondé/non corroboré.
19. AUO a reçu une plainte pour conduite répréhensible (manquement à l'obligation de confidentialité) lors d'un processus de recrutement, et a procédé à une enquête exhaustive. Les allégations ont été jugées dignes de foi et la Commission des sanctions en a été saisie.
20. AUO a enquêté sur les circonstances entourant le décès d'un consultant du FIDA qui était tombé malade en cours de mission pour le Fonds. L'enquête, qui visait principalement à tirer des enseignements de cette affaire, a comporté des missions sur le terrain, des entrevues de tout le personnel concerné et d'autres personnes, ainsi que la collecte et l'analyse de toute la documentation pertinente. Il a été publié un rapport détaillé qui précise les domaines dans lesquels il serait utile de procéder à un examen de la politique de gestion.

## **V. Mise en œuvre de la politique anticorruption**

21. Les activités préventives de sensibilisation menées par la Section des enquêtes ont été limitées en 2011, la priorité étant accordée au traitement des nombreuses affaires en instance. Malgré ces difficultés, la Section des enquêtes a dispensé une formation au personnel et aidé d'autres divisions à préparer, à plusieurs reprises durant l'année, des messages anticorruption à l'intention du personnel des projets, en aidant notamment d'autres divisions à préparer des exposés pour les ateliers de démarrage de projet et à élaborer les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et les documents de conception de projet.
22. Dans le cadre de ses activités préventives de sensibilisation, la Section des enquêtes a notamment présenté deux exposés lors de stages d'orientation du FIDA et organisé une session de formation sur la corruption et la fraude à l'intention du personnel des projets. Des exposés sur la lutte contre la corruption ont été présentés à deux ateliers de démarrage de projet, avec l'appui et l'assistance du Bureau, qui a aussi organisé un atelier sur la gestion financière. De plus, du matériel sur la lutte contre la corruption a été distribué lors de deux autres manifestations se rapportant à des projets.
23. En 2011, la Section des enquêtes a répondu à plusieurs demandes d'appui émanant d'autres divisions sur des sujets en rapport avec la lutte anticorruption, en particulier des demandes d'avis ou de conseils sur les instruments institutionnels de lutte contre la corruption existants, notamment les révisions des politiques relatives aux ressources humaines, un commentaire sur le règlement du personnel récemment publié, un document d'information sur le cadre anticorruption du FIDA pour les Coordonnateurs et amis du Conseil d'administration, et plusieurs exposés sur la lutte anticorruption.
24. Le personnel d'AUO a participé à la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux tenue à Washington, aux côtés de représentants de diverses autres institutions des Nations Unies et de banques multilatérales de développement, et continue à prendre une part active au débat international sur la lutte anticorruption, les enquêtes et les sanctions. Le Bureau a représenté le FIDA à la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue à Marrakech. Cette réunion avait pour but principal d'évaluer et de partager l'expérience des États membres s'agissant de la mise en œuvre de la Convention.

25. Les évaluations préliminaires de la Section des enquêtes et les enquêtes entreprises ont donné lieu à un débat dynamique, à un partage d'informations et à une collaboration accrue avec PMD. En particulier, le Bureau a publié tout au long de l'année 2011 plusieurs rapports sur les répercussions au niveau de la gestion et transféré un certain nombre de dossiers à des chargés de programme de pays en leur fournissant des comptes rendus détaillés à l'issue de son évaluation initiale des renseignements reçus.
26. La Section des enquêtes a également collaboré avec HRD pour apporter sa contribution aux chapitres concernant les mesures disciplinaires et le harcèlement des nouvelles politiques des ressources humaines et du règlement du personnel. Enfin, le Bureau a commencé à collaborer avec le Bureau de la déontologie s'agissant d'appliquer la nouvelle politique sur le harcèlement. La Section des enquêtes a également collaboré avec la Commission des sanctions pour faire appliquer ses décisions d'exclusion de certaines personnes et de certaines entreprises à l'issue de ses enquêtes. Au cours de l'année à venir, elle entend poursuivre cette étroite collaboration pour que les politiques et procédures puissent être élaborées et appliquées d'une manière uniforme.

## **VI. Étapes suivantes en 2012**

27. En 2012, la première priorité du Bureau sera de faire en sorte que le nombre croissant de rapports sur d'éventuels comportements répréhensibles soit traité dans les meilleurs délais, dans la mesure où la confiance que placent le personnel et les donateurs dans le Fonds dépend dans une large mesure de la capacité de la Section des enquêtes à fournir une réponse cohérente et fiable.
28. AUC continuera à encourager la lutte contre la corruption grâce à une collaboration ciblée avec le personnel de divisions cruciales telles que PMD, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, la Division du Contrôleur et des services financiers, le Bureau du Conseiller juridique et la Division des politiques et du conseil technique. Plus précisément, en menant de front une action associant des mesures préventives de lutte contre la corruption au stade de la conception des COSOP et des projets, le Bureau cherche à s'attaquer au cœur du problème, avant que des événements évitables deviennent des allégations de pratiques irrégulières. En outre, au cours de l'année à venir, il entend mettre au point et lancer un programme de formation par voie électronique (disponible en ligne sur le web et sur CD) pour sensibiliser le personnel du FIDA, au siège et sur le terrain, puis le personnel des projets, au sujet des politiques et activités anticorruption, des signaux d'alerte, de la prévention et de la détection de la fraude ainsi que des mécanismes et des besoins en matière de communication de l'information.
29. La Section des enquêtes poursuivra son action de coordination avec les services de PMD pour améliorer la disponibilité, à l'échelle des projets, de matériel et d'informations sur la lutte contre la corruption au FIDA et les politiques et normes des codes de conduite en la matière. Elle continuera par ailleurs de communiquer aux divisions opérationnelles les observations recueillies au cours de ses enquêtes dans des rapports signalant les faiblesses des dispositifs de contrôle qui favorisent les pratiques frauduleuses ou la corruption. De même, les rapports sur les répercussions au niveau de la gestion seront communiqués à la direction, aux services administratifs et à HRD pour les affaires internes de comportement répréhensible.
30. AUC continuera d'apprécier soigneusement l'appui et les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités et répondre aux allégations d'une manière efficace et rapide, tout en poursuivant son travail de prévention et de détection de la fraude ainsi que de promotion du programme anticorruption du FIDA.